

## *Communiqué de Presse du 6 juin 2016*

# **Le 8 juin à Paris, le M.I.O.P. soutiendra les Drs BERNERON et HUEZ face à l'ordre des médecins**

Après l'ajournement du procès prévu le 8 sept. 2015, les Docteurs Bernadette BERNERON et Dominique HUEZ, médecins du travail, vont se retrouver devant la juridiction nationale de l'ordre des médecins à Paris le mercredi 8 juin prochain.

Ils ont fait appel des sanctions prononcées à leur encontre par les juridictions ordinaires régionales. Elle faisaient suite à des plaintes d'employeurs qui contestaient leurs écrits attestants du lien entre santé et travail dans le cas de souffrance de personnes salariées.

Cette affaire est symbolique de nombreuses autres, similaires, qui :

- se multiplient ces dernières années (une centaine par an),
- visent plus particulièrement des médecins du travail, des généralistes et des psychiatres,
- entraînent parfois des interdictions professionnelles (de 6 mois par exemple pour le Dr Karine DJEMIL).

**Le conseil de l'ordre des médecins, en instruisant ce type de plaintes et en sanctionnant des médecins, fait le choix de privilégier les intérêts des employeurs, au lieu de protéger les pratiques médicales et la santé des salariés. Il montre une fois de plus sa partialité et sa nocivité.**

C'est pourquoi le MIOP exige :

- la suspension des sanctions visant les Drs BERNERON et HUEZ ;
- la suppression des juridictions d'exception de l'ordre des médecins. Les employeurs auront la possibilité de saisir la justice ordinaire ;
- un débat public pour faire le bilan global de cette institution ordinaire qui représente une négation de la liberté associative et de la séparation des pouvoirs.

**Au 21<sup>o</sup> siècle, pas de médecine aux ordres des employeurs !  
Il faut en finir avec les ordres professionnels, authentiques corporations obligatoires et juridictions d'exception !**

*Pour contact :*

*MIOP (Mouvement médical d'Insoumission Ordinaire Partielle) - 6 Rue de Balaclava  
33800 Bordeaux - 0614555478 - mmiop2016@gmail.com*